Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260519-DEL_081_2026-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 19H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 13 mai 2026 qui leur a été adressée le jour même, par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Christophe LAUNAY, Matthieu LE GOVIC, Pascal MARCHAND, Maïwenn RAULT, Frédéric POULIZAC, Marie-Annick DREANO, Adrien HAVARD, Anita DUVAL, Bruno BEUZELIN, Kristyna ROGER, Christophe LIDURIN, Nathalie CHEFDOR, Marie-Andrée JOUBAUD, Jean-Marie VALLIER (à partir de la délibération n°CM-062/2026), Erwan HUET, Alexandra DAVALO, Clarisse GUILMOTO, Sandrine DUBOIS, Erwan LE SAUX, Kevin BASNARY, Clémence BARBÉ, Pierre MINVIELLE, Joël GUÉGAN, Frédéric BRIEND, Marius CAMPEANU, Gérard PAYOT, Danielle PAPETA, Patrick VERREY.

Conseillers absents donnant pouvoir :
Isabelle HARDAT donne pouvoir à Christophe LAUNAY, Stéphane JAN donne pouvoir à Matthieu LE GOVIC, Karine PRUNIER donne pouvoir à Marie-Annick DREANO, Armel OGER donne pouvoir à Clarisse GUILMOTO, Martine LE GAL donne pouvoir à Kristyna ROGER.

Pascal MARCHAND est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27 ; 28 à partir de la délibération n°CM-062/2026
Votants : 32 ; 33 à partir de la délibération n°CM-062/2026

OBJET : N°CM-081/2026 – AFFAIRES FINANCIÈRES – CESSION D'UN ENGIN DE CHANTIER TÉLESCOPIQUE

Rapporteur : Bruno BEUZELIN

Dans le cadre du renouvellement du parc d'engins de chantier des services techniques de la ville, et plus particulièrement pour assurer des missions de manutention et de levage, effectuées par tous les services (événementiel, voirie, propreté urbaine, éclairage public, espaces verts, bâtiments…), un télescopique d'occasion de la marque JCB AGRI modèle 527-55, avait été acquis le 27 janvier 2015 pour un montant de 34 999,99 € TTC.

Cet engin fortement éprouvé nécessite son remplacement. Le montant des réparations étant excessivement onéreux (10 000 €), la commune a lancé une consultation pour une location longue durée d'un télescopique prévoyant une condition de reprise de l'ancien matériel.

Les Établissements LE NORMAND, PA de la Rochette, 56120 JOSSELIN, ont fait l'offre économiquement la plus avantageuse, proposant une location longue durée de 36 mois avec des loyers mensuels de 1 188,00 € TTC, incluant les couts de maintenance, et une offre de reprise du matériel de la ville pour un montant de 15 000 € TTC.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260519-DEL_081_2026-DE

Le bien faisant l'objet de la reprise est un télescopique JCB AGRI, portant le n° de série 1418686 et le n° 20150013-21578 à l'inventaire de la commune. Il est, au jour de sa sortie, totalement amorti.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la cession du matériel télescopique JCB AGRI, n° de série 1418686 aux Établissements LE NORMAND.

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et administration générale » du 5 mai 2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

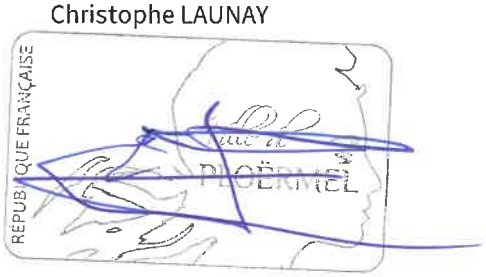
. Votants : 33
. Pour : 33
. Contre : 0
. Abstention : 0

. Suffrages exprimés : 33
. Majorité absolue : 17

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- **APPROUVE** la cession du véhicule télescopique pour un montant de 15 000 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents concernant cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Christophe LAUNAY



Le secrétaire de séance,
Pascal MARCHAND



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.